


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

Coupe de France Masters saison 2024/2025

En attente d'approbation par le prochain Conseil d'Administration

Art 1 – GENERALITES

Nom de l'épreuve	Coupe de France Masters	
Catégorie	SENIOR - MASTER	
Abréviation	CDF Masters	
Commission sportive référente	CFD	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin et Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Date limite d'engagement via l'espace club	6 novembre 2024

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES)

Type de licence autorisée dans l'épreuve	Compétition Volley-Ball, Outdoor, Compet'lib. et Compet'lib Passerelle
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune
Type de licence mutation autorisée	Nationale – Régionale - Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Senior Féminines + 35 ans	oui
Master	oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs (euses) inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum d'entraîneur	1
Nombre maximum de joueurs(euses)*	6
Nombre maximum de joueurs(euses) étrangères hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueurs(euses) issues de la formation française	Pas de contrainte

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h00
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du club adverse	Samedi 9h-21h et dimanche 9h-16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Modification de weekend	Oui

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de leur transmission	GSA organisateur
Communication des résultats au chargé de mission FFvolley	J +1

Art 8 - FORMULE SPORTIVE
Art 8.1 - Calendrier de la compétition

- Plateau 1 : 1 ou 2 décembre 2024
- Plateau 2 : 1 ou 2 février 2025
- Plateau 3 : 22 ou 23 mars 2025
- Phase finale : Les 21 et 22 juin 2025

1.1 PHASE DE PLATEAUX

Chaque équipe participe à 3 plateaux regroupant chacun 4 à 6 équipes.

Chaque équipe fait 3 matchs par plateau

Chaque plateau se déroulera à une date définie par la FFvolley, chez l'une des équipes du plateau. Cette équipe sera désignée par la FFvolley.

Chaque match de plateau donne lieu à attribution de points :

Match gagné 2-0 : 3 points, match gagné 2-1 : 2 points, match perdu 1-2 : 1 point, match perdu 0-2 : 0 point, -1pt par match forfait

En cas d'égalité : les points, le nombre de victoires, quotient des sets, quotient des points.

A l'issue de la phase de plateaux, les 12 équipes en M1F et M1M et les 4 équipes en M2F et M2M ayant le plus de points, sont qualifiées pour la phase finale.

1.3 PHASE FINALE

La phase finale se déroulera les 21 et 22 juin 2025.

Elle regroupe 32 équipes :

- 12 équipes féminines + 35 (M1F)

- 4 équipes féminines + 45 (M2F)

- 12 équipes masculines + 40 (M1M)

- 4 équipes masculines + 50 (M2M)

Accueil des équipes : samedi 8h : réunion d'information

Matchs le samedi et dimanche

Cérémonie de clôture, verre de l'amitié : dimanche 16h

Format des rencontres :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Ramasseurs de balles	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 - FEUILLE DE MATCH

Seules les licences précitées à l'article 3 du présent document permet l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art 13 - ARBITRAGE

Les rencontres sont gérées en auto arbitrage par les équipes participantes.

Art 13 - MODALITES FINANCIERES

Le droit d'engagement pour la compétition est offert.

Les frais de participation à la phase finale sont de : 300 euros.

Un remboursement des frais d'hébergement, plafonné à 300€, peut être demandé au service financier de la FFvolley, sous réserve de présence à la cérémonie de clôture. ?